

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT
 DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE NEOULES

Séance du 21 février 2005

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	18

Date de la convocation
14.02.2005

Date d'affichage
14.02.2005

Délibération n° 21/ 21.02.05

Monsieur André GUIOL, Maire.

Présents :

Ms GUIOL A. LAUGHER P., Mme SKRIBLAK R, M. ELIE J.
 Mme CASTILLO WINTER S., M. GRISOLLE R.
 Mmes ARGENTO A, AVELINE R., GARA V., LENGACHER J.
 Ms. ACCUSANO R., ARNAUD G., DAZIANO J. P., LACOMBE C., SERRET C.

Absents représentés :

Madame DIAQUIN G. pouvoir à Mme SKRIBLAK R.
 Madame BICHAUD M.C. pouvoir à M. ACCUSANO R.
 Monsieur PARENA R. pouvoir à M. GUIOL A.

Absent excusé :

M. GAIMARD T.

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de M. LACOMBE, secrétaire de séance.

OBJET : Délibération de motion de soutien à l'association « Le train, avenir du Centre Var » qui œuvre pour la réouverture de la ligne S.N.C.F. Carnoules-Gardanne, au trafic voyageurs.

Les membres du Conseil Municipal demande au Conseil Régional et à l'Etat, de bien vouloir procéder à la réouverture de la ligne Carnoules – Gardanne au trafic voyageurs pour répondre à l'intérêt général des populations desservies par la ligne ferroviaire ainsi qu'aux communes voisines.
 Le Conseil Municipal sollicite sa prise en considération par le Conseil Régional compétent en matière d'organisation de transports au regard de la nouvelle loi de décentralisation

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte le rapport de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
 Dépôt en préfecture le :
 Publication ou modification le :

Monsieur A. GUIOL
 Maire de Neoules

